

Bulletin d'histoire politique

Présentation

Claude Corbo and Robert Gagnon



Volume 12, Number 2, Winter 2004

Le Rapport Parent, 1963-2003. Une tranquille révolution scolaire ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060684ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060684ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Corbo, C. & Gagnon, R. (2004). Présentation. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 11–15. <https://doi.org/10.7202/1060684ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Présentation

CLAUDE CORBO

Département de Science politique, UQAM

ROBERT GAGNON

Département d'Histoire, UQAM

Il y a quarante ans, au printemps 1963, paraissait le premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, qui sera suivi, jusqu'en 1966, de quatre autres volumes. Mieux connu sous l'appellation de *Rapport Parent*, du nom du président de la Commission, monseigneur Alphonse-Marie Parent, alors vice-recteur de l'université Laval, ce document a joué un rôle considérable dans la réforme du système d'éducation québécois. Ce n'était pourtant pas la première commission d'enquête sur l'éducation qu'avait connue le Québec. Il y en avait eu quelques-unes au XIX^e siècle, dont la Commission Sicotte, à l'origine des premières écoles normales. D'autres ont suivi dans la première moitié du XX^e siècle, laissant peu de traces dans la mémoire collective. Ce ne fut certes pas le cas de la Commission Parent. Élément phare de la Révolution tranquille, elle fut bien plus qu'une simple commission d'enquête. C'est en effet le *Rapport Parent* qui a inspiré la création du ministère de l'Éducation, du Conseil supérieur de l'éducation, des cegeps, du réseau de l'Université du Québec. C'est le *Rapport Parent* qui a promu la démocratisation et l'accessibilité de l'éducation à tous les ordres, la notion de polyvalence de l'enseignement, l'intégration de la formation du personnel enseignant aux universités. Les quelques 1 500 pages du texte et les 576 recommandations mises au point par les commissaires ont fourni aux gouvernements successifs des années 1960, celui d'abord de Jean Lesage et de son ministre Paul Gérin-Lajoie et aussi ceux de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand, l'architecture, la philosophie, l'inspiration et les

justifications d'un nouveau système d'éducation, dont les éléments essentiels sont toujours en place au moment où s'amorce le XXI^e siècle.

L'importance du *Rapport Parent* dans le cheminement de la société québécoise est capitale. La parution successive de ses cinq volumes a suscité d'ardents débats de société. Un flot de lois et de réglementations gouvernementales et de décisions administratives en assurèrent la mise en œuvre progressive. Le visage du système d'éducation et la pratique pédagogique furent profondément transformés. Mais, par delà son impact sur l'éducation, le *Rapport Parent* fut vite perçu comme une expression particulièrement éloquente de l'esprit des années de la Révolution tranquille, d'une mise à jour des institutions et des valeurs de la société québécoise. Dès la parution des volumes successifs du document, les contemporains comprirent que le Québec n'était plus un pays où rien ne change. Ainsi, en 1968, les membres de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, présidée par le sociologue Marcel Rioux, caractérisent lucidement l'impact multiforme du *Rapport Parent* sur la société québécoise et son chemin historique :

Il ne faudrait pas s'étonner si, dès les premières pages du présent rapport, nous voulions nous insérer dans le sillage du *Rapport Parent*, puisque nous considérons ce document d'envergure comme le symbole le plus important de la volonté de rénovation du peuple québécois. Dès sa création, au printemps de 1961, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec, dite Commission Parent, a suscité le plus vif intérêt, intérêt qui n'a pas cessé depuis lors de croître et de se répandre dans des couches de plus en plus larges et de plus en plus diversifiées de notre population. Et nous sommes persuadés que, pour de nombreuses années à venir, sa mise en œuvre continuera d'être le pivot de l'immense effort de restructuration auquel est soumis notre système d'enseignement¹.

Et, ajoutent les commissaires, le *Rapport Parent* peut être « considéré à juste titre comme le symbole des nouvelles aspirations du Québec d'aujourd'hui »².

Par delà les années de réforme et de mise en œuvre d'un nouveau système d'éducation, le *Rapport Parent* a conservé valeur de référence dans la société québécoise, parce que plusieurs de ses recommandations majeures ont pris une forme institutionnelle stable : par exemple, l'existence d'un Conseil supérieur de l'éducation qui a résisté à plusieurs réformes de l'appareil gouvernemental ; le découpage des ordres d'enseignement (élémentaire de six ans, secondaire de cinq ans, etc.) ; les collèges d'enseignement général et professionnel préparant soit à l'université, soit au marché du travail, qui incarnent, de façon unique en Amérique du Nord, un ordre post-secondaire spécifique ; ou encore la responsabilité des universités en matière de formation du personnel enseignant. Par delà les arrangements institutionnels, certaines idées

majeures du *Rapport Parent* demeurent source d'inspiration : par exemple, la démocratisation, l'accessibilité, l'égalité des chances, la reconnaissance de la polyvalence de la culture. Il est intéressant, à cet égard, de rappeler certains propos de Conseil Supérieur de l'éducation sur les grandes visées du *Rapport Parent*. À l'occasion du 25^e anniversaire de la publication du premier volume du *Rapport*, soit en 1988, le Conseil s'efforce de relier les visions de la Commission Parent à la conjoncture de la fin des années 1980. En substance, les idéaux du *Rapport Parent* conservent leur valeur, si tant est qu'ils doivent composer avec des défis nouveaux. Ainsi, « la société québécoise a encore besoin de poursuivre l'objectif social, fixé par le rapport Parent, d'une accessibilité accrue et d'une hausse de scolarisation ; mais elle doit le faire dans une conjoncture où les attentes sociales sont encore plus exigeantes »³. Le Conseil conclut sa réflexion sur le même ton : « les grands objectifs sociaux, culturels et pédagogiques fixés pour l'éducation par le rapport Parent gardent toute leur valeur, mais dans une conjoncture différente qui impose de nouveaux défis pour demain »⁴. Au milieu et à la fin des années 1990, à l'occasion des États généraux sur l'éducation et des réformes qui suivirent, s'il y a une volonté de « remettre l'école sur ses rails en matière d'égalité des chances », de « rehausser le niveau culturel » du curriculum primaire et secondaire, de « consolider la formation professionnelle et technique », de « poursuivre la déconfessionnalisation du système scolaire »⁵, beaucoup d'acquis issus du *Rapport Parent*, tant au plan institutionnel (p. ex. les cegeps) qu'au plan des valeurs (démocratisation, accessibilité, etc.) ou de l'organisation générale du système (p. ex. les divers ordres et leur durée) demeurent bien en place, sous réserve de dépoussiérage et de recentrage en fonction des impératifs d'une nouvelle conjoncture.

Certes, le monde évolue et ce qu'une génération tient pour réforme bénéfique et progressiste subit l'inexorable usure du temps au point d'inspirer aux générations suivantes une volonté et des efforts d'ajustement d'adaptation, de réforme. Il en va de même du *Rapport Parent*. Cependant, ce document a entraîné des changements sans retours et il démarque à jamais un avant et un après dans l'évolution du système d'éducation québécois et dans le destin de la société qui le porte. Aussi, le *Bulletin d'Histoire politique* a-t-il jugé opportun de marquer le 40^e anniversaire de la publication du premier volume du *Rapport Parent*, complétant ainsi d'autres événements liés à l'anniversaire⁶. Le présent dossier du *Bulletin* propose une mise en situation du *Rapport Parent* et un examen du destin qu'il a connu au delà de sa publication. À cette fin le dossier aborde le *Rapport Parent* sous divers angles. André Dufour décrit le système d'éducation en place au Québec durant les années 1950, système dont les problèmes multiples imposent une réforme en profondeur. Claude Corbo rappelle comment l'institution d'une commission

royale d'enquête sur l'enseignement en 1961 fait suite à de nombreuses réflexions sur l'éducation et répond à une demande soutenue. Robert Gagnon montre comment un organisme particulier mais considérable, c'est-à-dire la Commission des écoles catholiques de Montréal, joue un rôle significatif dans la conceptualisation et la mise en place des réformes. Yves Gingras s'intéresse, lui, à un thème du *Rapport Parent* souvent passé inaperçu: la recherche universitaire. Martial Dassylva scrute à la loupe le modèle virtuel de l'institut, niveau d'enseignement assez original proposé par les commissaires et qui allait se concrétiser avec la création des cégeps. Par ailleurs, plusieurs textes s'emploient à mesurer le sort fait par le passage du temps et l'évolution de la société à certaines idées maîtresses du *Rapport Parent*. Paul Inchauspé examine la conception d'un humanisme nouveau mise de l'avant par la Commission et ce qu'il en est advenu. Pierre Lucier compare l'évolution de l'université québécoise depuis la publication du rapport à l'idée que la Commission se faisait de cette institution. Céline Saint-Pierre fait de même à l'égard du Conseil supérieur de l'éducation.

Enfin, le *Bulletin* s'honore de la collaboration de deux des membres de la Commission Parent. Ainsi, Ghislaine Roquet livre, sous forme d'une entrevue réalisée par Louise Bienvenue, des souvenirs de son implication dans les travaux de la Commission et des réflexions sur l'évolution des réformes que cette dernière a entraînées. Pour sa part, Guy Rocher consent au risque de dresser un bilan du *Rapport Parent* quarante ans après en puisant à la fois dans son expérience vécue, dans sa pratique de l'analyse sociologique et dans sa réflexion ininterrompue sur le devenir de la société québécoise. Félix Bouvier et Daniel Moreau se sont intéressés plus spécifiquement à l'enseignement de l'histoire.

Ces multiples regards, on peut l'espérer, contribueront à mieux mesurer l'impact du *Rapport Parent* sur le devenir de la société québécoise.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1969, vol. 1, p. 19.

2. *Ibid.*

3. Conseil supérieur de l'éducation, *Le rapport Parent, vingt-cinq ans après. Rapport annuel 1987-1988 sur l'État et les besoins de l'éducation*, Québec, Les Publications du Québec, 1988, p. 46.

4. *Ibid.*, p. 151.

5. Ce sont les titres de certains des dix « chantiers prioritaires » sur lesquels se concluent les travaux des États généraux sur l'éducation en 1996. Voir, à ce sujet, le rapport final

de la Commission des États généraux sur l'éducation, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Québec, Ministère de l'Éducation, 1996, table des matières.

6. Par exemple le colloque «40 ans après le rapport Parent : Réalisations et prospective», tenu du 31 mars au 4 avril 2003 sous les auspices de la Faculté d'Éducation de l'Université du Québec à Montréal ou encore la publication de l'ouvrage de Claude Corbo, *l'Éducation pour tous. Une anthologie du Rapport Parent*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, collection PUM-Copus, 2002.